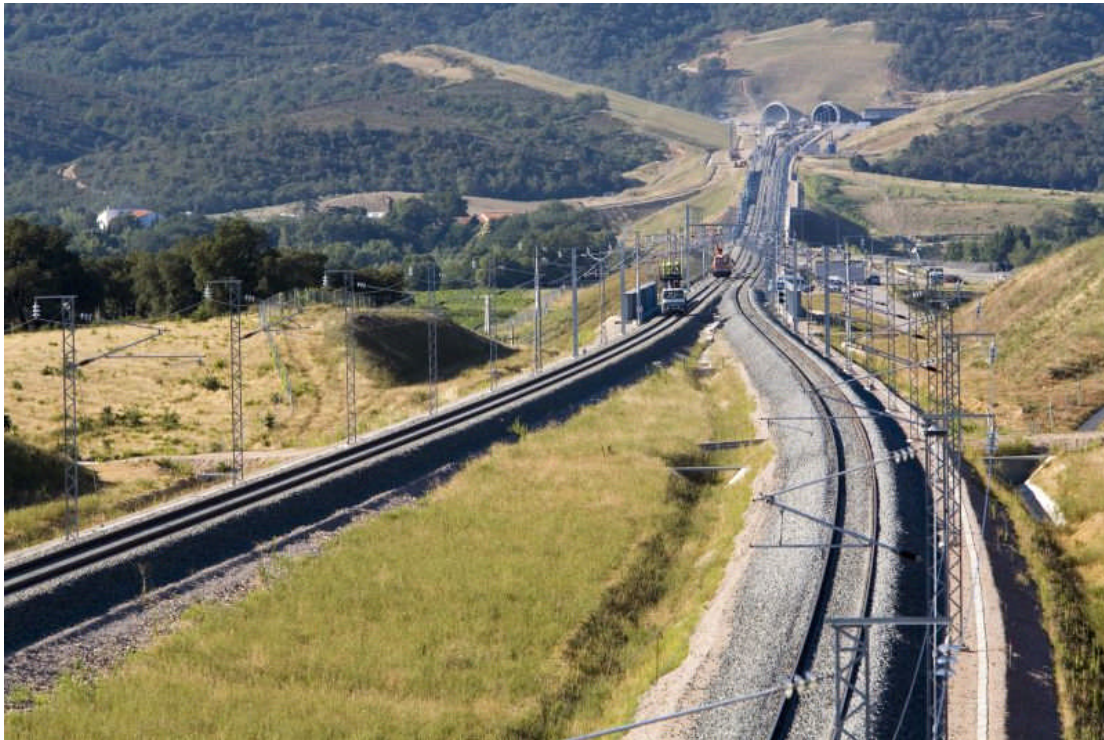




Etude sur la réalité des liens transfrontaliers entre la France, l'Espagne et l'Andorre

SYNTHESE



Octobre 2011

Quelques mots sur la frontière entre ces pays...

Le tracé de la frontière franco-espagnole remonte à la signature du traité des Pyrénées entre les royaumes d'Espagne et de France, en 1659. La frontière est alors surveillée par différents postes de guet. La délimitation exacte de la frontière fut réalisée à partir de la fin du XVIII^e siècle. Le tracé actuel fut établi avec le Traité de Bayonne en 1856.

La frontière est matérialisée par 602 bornes frontières qui sont numérotées d'Ouest en Est. La borne n° 1 se situe sur les bords de la Bidassoa alors que la borne n° 602 est matérialisée par une croix située sur les pentes du Cap Cerbère. De plus, 45 bornes marquent la frontière autour de l'enclave espagnole de Llívia en France.



Borne frontière n°318 du Col des Espézières (Hautes Pyrénées – Huesca)

Pourquoi engager à ce stade une réflexion sur la réalité des liens frontaliers?

Depuis l'entrée de l'Espagne dans la C.E.E en 1986, la vie des populations situées au sein de cette zone frontalière a profondément évolué notamment sous l'effet d'une intégration économique et territoriale accrue. Afin d'accompagner ce processus, la Commission européenne a alloué des aides financières depuis la fin des années 80 au titre de programmes de coopération transfrontalière entre la France et l'Espagne, plus connus sous le nom d'INTERREG. Il s'agit actuellement de la quatrième génération de programmes de coopération entre l'Espagne, la France et plus récemment l'Andorre (dénommé POCTEFA pour la période 2007-2013).

En complément, d'autres types de partenariats et collaborations se développent au sein de cette zone, par exemple au sein d'instances de concertation (telles que la Conférence Atlantique Transpyrénées), d'autres dispositifs de coopération entre institutions régionales, ou tout simplement en dehors de tout cadre formel.

Si le marché unique européen constitue un véritable catalyseur du renforcement des liens entre pays de l'UE, force est de constater que de nombreux freins et obstacles persistent autour des zones frontalières. C'est dans ce contexte que le Premier ministre français a confié en 2009 à une mission parlementaire le soin de formuler des propositions pour améliorer la politique transfrontalière française. Afin de prolonger les conclusions et recommandations figurant dans le rapport final remis en juin 2010, un approfondissement de la connaissance de la réalité des liens transfrontaliers entre la France, l'Espagne et l'Andorre a été souhaité par la DATAR.

Pour ce faire, une étude pilotée par la Préfecture de région Midi-Pyrénées en tant que préfecture coordinatrice de la zone a été lancée fin 2009. Elle poursuit les objectifs suivants :

- dresser un état des lieux des liens transfrontaliers entre les trois pays ;
- qualifier et hiérarchiser les dysfonctionnements, les décalages et les freins à la coopération ;
- mettre en avant les avancées significatives observées sur cette zone mais aussi celles enregistrées sur d'autres zones frontalières ;
- proposer des modalités d'actions opérationnelles adaptées au contexte transfrontalier de cette zone y compris dans le domaine législatif pour les années à venir.
- nourrir la réflexion conjointe des pouvoirs publics concernant la définition des contours d'un futur programme pour la période 2014 - 2020.

Sur le plan méthodologique, les principales sources d'information qui ont été mobilisées proviennent d'analyses documentaires, d'entretiens avec plus de 50 acteurs institutionnels clés de part et d'autre de la frontière et d'une enquête auprès de 85 services techniques de l'Etat et des collectivités territoriales françaises.

Une double entrée a été privilégiée, à la fois sur le plan territorial avec trois sous-zones correspondant globalement au découpage adopté dans le cadre du POCTEFA 2007-2013 et sur le plan thématique via une sélection de treize thématiques clés affectant directement ou indirectement la vie des populations.

Il s'agit de : 1) transports et mobilité, 2) sécurité civile, 3) sécurité publique (police et gendarmerie), 4) éducation et enseignement supérieur, 5) santé et social, 6) tourisme - sport - loisirs, 7) agro-sylvo-pastoralisme, 8) environnement - espaces naturels - biodiversité, 9) gestion de l'eau, 10) énergie, 11) TIC, 12) culture, 13) emploi et formation professionnelle.

Chacune de ces thématiques a fait l'objet d'une fiche récapitulant les autorités compétentes pour chaque pays, les projets en cours, les accords passés ainsi que les principaux obstacles identifiés.

Cette étude se focalise sur le quotidien des habitants des zones frontalières en excluant le champ économique qui a fait l'objet d'un traitement spécifique dans le cadre d'une étude menée en parallèle.

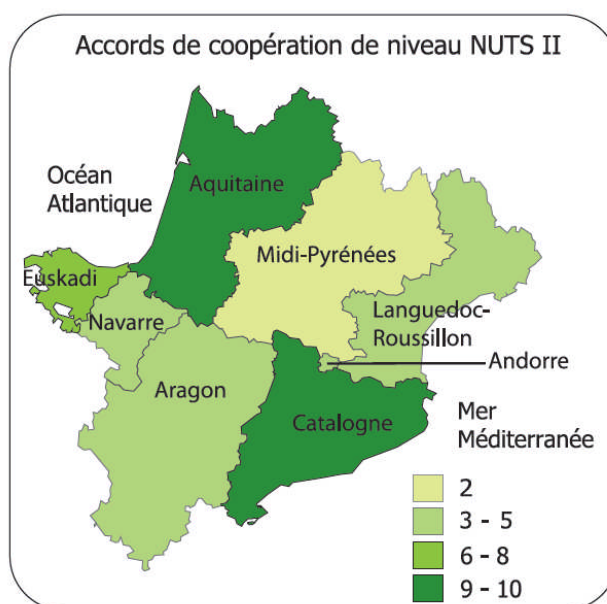
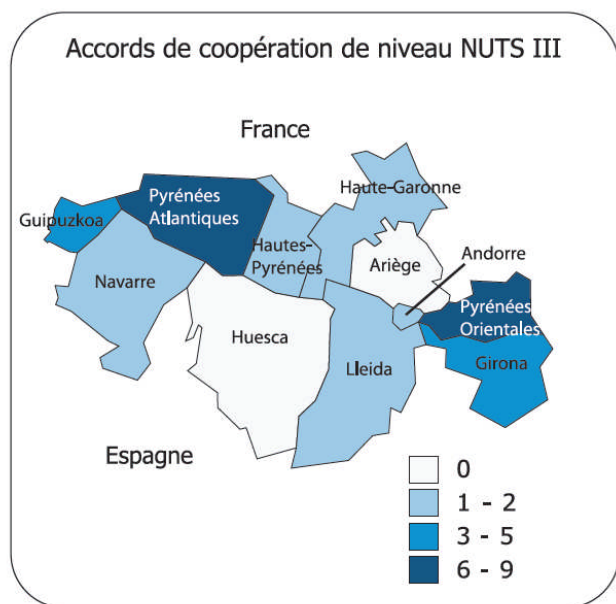
Principaux enseignements tirés des réponses aux entretiens et aux questionnaires :

- ▶ Situations très hétérogènes entre l'Ouest, le centre et l'Est du massif : nécessité d'une analyse par sous-zone
- ▶ Des liens majoritairement anciens datant de plus de 10 ans
- ▶ Le poids des financements de type INTERREG dans la construction d'actions communes s'avère primordial
- ▶ Convergence globale des points de vue des acteurs français, espagnols et andorrans sur les obstacles
- ▶ La plupart des thématiques font intervenir un nombre d'acteurs important, surtout du côté français, avec des jeux d'acteurs souvent complexes
- ▶ Création de liens et développement de coopérations formelles assez contrastés ; par exemple, dynamique forte mais inégale de création de structures communes (de type GECT).

Une zone frontalière aux réalités multiples

Vue d'ensemble des liens frontaliers entre les trois pays

Depuis les années 80, de nombreux accords ont été conclus entre la France, l'Espagne et l'Andorre. Ils représentent le premier indicateur de l'intensité des liens de nature institutionnelle qui unissent les trois pays. Les cartes ci-dessous illustrent la situation actuelle, en incluant pour la première fois les accords de niveau NUTS III et infra NUTS III et pour la seconde ceux de niveau NUTS II.



Ces représentations illustrent le fait que, moins soumises à la barrière physique pyrénéenne, les deux extrémités de la zone frontalière s'avèrent être plus dynamiques que la partie centrale.

Sur le versant Sud, la répartition des accords signés met en lumière l'importance de l'échelon NUTS II. Disposant de champs de compétences bien plus larges que ceux de leurs homologues françaises, les communautés autonomes constituent des interlocutrices incontournables sur de nombreux sujets et structurent fortement les liens frontaliers.

De son côté, l'Andorre est de plus en plus présente dans les discussions de niveau régional et national comme en témoigne son entrée dans le programme POCTEFA 2007-2013.

Les différentes sources d'information mobilisées ont permis de dresser un état des lieux de chacune des trois sous-zones vues au travers du prisme du versant Nord :

- La zone Ouest combine deux situations bien distinctes : d'un côté, un espace côtier, intégré et disposant de nombreux outils communs, d'espaces de discussion et abordant différentes thématiques sous l'angle de la coopération ; d'un autre côté, un territoire montagnard, plus impacté par l'obstacle physique qui développe des coopérations dans des domaines plus restreints mais correspondant à des problématiques de première importance. L'expérimentation et la méthode empirique caractérisent cette zone frontalière, laquelle tend désormais vers un processus de capitalisation et le transfert d'expériences.
- La zone centre se caractérise par une coopération moins foisonnante et largement impactée par la barrière géographique pyrénéenne. De ce fait, les obstacles soulevés restent peu nombreux et globalement d'un niveau simple. Cependant, les relations tendent à s'amplifier au fil des programmations et ce malgré le manque de coordination entre les acteurs de la coopération français et espagnols.
- Sur la zone Est, les relations s'avèrent denses, réparties sur des thématiques diversifiées et souvent en plein essor. De nombreuses problématiques sont soulevées par les acteurs, qui tendent à structurer le territoire via des structures communes à de nombreuses échelles. L'ensemble de la zone, du littoral au plateau cerdan, développe des actions dont la cohérence fait parfois défaut, ce qui ralenti les avancées potentielles.

Sur le versant Sud, la nécessité et les caractéristiques de coopération avec la France ou avec l'Andorre diffèrent selon les zones, voire même au sein de chaque zone. La contrainte géographique impacte fortement les échanges et les coopérations y compris quand elles sont historiquement fortes. Les moyens dédiés (humains, financiers) ne sont pas exclusivement réservés au transfrontalier mais plus largement à la coopération interrégionale ou internationale. Le taux de cofinancement demeure l'élément décisif pour mettre en œuvre la coopération, particulièrement dans la zone centrale des Pyrénées.

Persistance de nombreux freins et obstacles structurels en dépit de coopérations renforcées

Si la coopération institutionnelle a incontestablement progressé depuis une vingtaine d'années dans le cadre d'un marché unique de plus en plus unifié, des obstacles et des difficultés d'ordres divers persistent ou se font jour au gré des évolutions des réglementations. Parmi ceux-ci, une liste de **50 problématiques ou actions principales** soulevant des difficultés particulières a été établie.

Leur classification et caractérisation fine s'imposent en vue de commander l'action publique. Pour ce faire, une double approche est privilégiée :

- d'une part, un regroupement des problèmes et obstacles autour de six catégories génériques;
- d'autre part, une analyse plus approfondie pour chacun des 50 problèmes et obstacles individuels classés par sous-zone et par champ thématique.

Caractérisation et hiérarchisation générique des problèmes et obstacles rencontrés

Les obstacles identifiés sont de nature et d'intensité diverses et se font jour à différentes échelles de la zone frontalière.

Certains s'avèrent très anciens et peuvent être parfois qualifiés de structurels, tandis que d'autres résultent par exemple de l'évolution du cadre réglementaire qui a généré de nouveaux problèmes.



Le passage du Biriou et son important trafic de poids lourds
(Photo : La République des Pyrénées)

Une classification autour des six catégories génériques suivantes a été opérée :

- A/ Barrière linguistique
- B/ Contrainte liée à la géographie
- C/ Problème juridico-administratif / réglementaire
- D/ Divergence de vues dans la gouvernance franco-espagnole ou franco-andorrane
- E/ Problème institutionnel franco-français
- F/ Manque de connaissance, de dialogue et/ou de volonté politique.

Plus de 80% des personnes interrogées citent plus d'un obstacle, ce qui témoigne clairement de la multiplicité des causes aux difficultés rencontrées pour une intégration territoriale accrue de la zone frontalière.

▪ **Problèmes juridiques, administratifs et réglementaires.**

58% des répondants le citent comme un obstacle majeur. Ces problèmes traduisent la réalité des divergences des systèmes juridico-administratifs, d'organisation territoriale et d'une relative méconnaissance réciproque. Mises en parallèle avec les 60% de répondants qui déclarent que leurs relations sont en augmentation, ces données créent un paradoxe qui s'explique par les importantes modifications ayant eu lieu ces dernières années sur l'organisation des services, sur la répartition des compétences et sur le taux de rotation relativement important des agents publics français en charge des relations avec l'Espagne.



Ancien poste frontière du col du Pourtalet (Photo : Wikipédia)

▪ **Barrière linguistique**

Plus de la moitié des répondants fait état de son caractère persistant, voire d'une accentuation des difficultés. Si le plurilinguisme constitue un élément essentiel du quotidien de nombreuses populations situées de part et d'autre de la zone frontalière, on observe un déclin de l'apprentissage du français parmi les jeunes générations d'espagnols, avec un report sur la langue anglaise. Dans le même temps, on constate que l'apprentissage des langues basque et catalane progresse quelque peu sur le versant Nord. En fonction de l'échelle géographique à laquelle on se situe (très grande proximité, départementale ou régionale) et du registre des relations (sociales ou professionnelles), les populations peuvent se trouver dans un spectre de situations allant d'une (très) bonne compréhension mutuelle au seul recours de l'anglais pour pouvoir communiquer.

Ainsi, si la familiarisation aux langues est souvent évoquée, l'amélioration des relations directes, l'identification des homologues et la désignation de référents chargés de faire le lien avec les services en interne est considéré comme une des conditions d'amélioration des relations transfrontalières et de dépassement de l'obstacle linguistique. A titre d'exemple, les patrouilles de surveillance communes menées par les forces de sécurité et de police ont largement contribué à surmonter la barrière linguistique, tout comme le plan de formation commun des pompiers catalans via l'Euro-Institut.

▪ **Parmi les autres catégories d'obstacles,**

37% des répondants signalent des **divergences de vues entre acteurs français et espagnols**. La **contrainte géographique** est quant à elle citée par 32% des répondants ce qui correspond au tiers central de la zone frontalière, moins perméable. 29% citent des **problèmes politiques franco-français**, 18% la **méconnaissance de l'autre**, l'absence de cadre de discussion ou la faiblesse des échanges et du dialogue. Les obstacles liés à la concurrence de territoires et des acteurs, à l'organisation, au financement ou aux coûts, aux structures et aux institutions et aux problématiques externes (crise économique et financière, etc.) sont chacune citées par moins de 15% des répondants.

En complément de l'approche empirique, une hiérarchisation des obstacles et problèmes rencontrés a été établie sur une échelle indiquant leur degré d'intensité. Qualifiées de plus structurelles, les catégories A) *Barrière linguistique* et B) *Contrainte liée à la géographie* n'ont pas été considérées dans cette analyse.

Degrés d'intensité	Caractérisation	Approche croisée avec les catégories génériques de problèmes / obstacles			
		C/ Problème juridico-administratif / réglementaire	D/ Divergence de vues dans la gouvernance	E/ Problème institutionnel franco-français	F/ Manque de connaissance, de dialogue et/ou de volonté politique
Niveau 1	Niveau opérationnel simple Problème ou obstacle résultant largement d'un manque de dialogue et/ou de volonté forte bien qu'action souvent existante par ailleurs		■	■	■
	<i>Exemple : la majorité du personnel infirmier et médicosocial des «gîtes kangourou» côté français est de nationalité espagnole et ce pour diverses raisons dont une meilleure information et des filières de recrutement mieux mobilisées. Les pistes d'avancées proposées résident dans une intervention de niveau local (NUTS III et infra) via des actions pour mener la promotion du projet dans les formations géographiquement proches des Pyrénées (Pamiers, etc.) ainsi que pour organiser la capitalisation des expériences développées sur la zone Est notamment celle d'EFTERSASO (Etablissement Transfrontalier de Formation et de Recherche Sanitaire et Sociale) pouvant aiguiller l'action des partenaires et acteurs compétents.</i>				
Niveau 2	Niveau opérationnel complexe Problème ou obstacle relevant de plusieurs champs thématiques, et/ou devant mobiliser une pluralité d'acteurs institutionnels		■	■	■
	<i>Exemple : l'amélioration de la coordination des horaires et des correspondances entre la SNCF et la RENFE à Cerbère / Port Bou et à Latour de Carol / Puigcerdà. L'obstacle relève du manque de volonté institutionnelle, de la difficulté à mobiliser les interlocuteurs et persiste depuis plusieurs années malgré plusieurs initiatives. D'autre part, la perspective du risque de non maintien de la ligne Argelès-Port Bou et la faible commercialisation de la ligne Toulouse-Barcelone via Latour de Carol inquiètent largement les acteurs locaux. Pour autant, sous condition d'une forte mobilisation des acteurs de niveau régional et local lors des réunions de travail dans le cadre de l'Eurodistrict Catalan Transfrontalier, les obstacles pourraient être levés à moyen terme. Ainsi, un fort travail d'animation pour développer la participation des entreprises publiques et privées gestionnaires de transport dans la gouvernance de l'Eurodistrict (groupe de travail, partenariat stratégique...) tendrait à résoudre cette problématique qui impacte fortement la vie quotidienne des populations.</i>				
Niveau 3	Niveau réglementaire simple Problème ou obstacle nécessitant l'intervention d'une instance de nature transfrontalière, mais pour lequel une forme juridique souple doit s'avérer suffisante (par voie de convention notamment).	■	■		
	<i>Exemple : La création d'un transport cadencé entre Bayonne et San Sébastian (en tant que prolongement du TOPO existant) pose problème car l'identification et la mise en relation des acteurs compétents est complexe. Une intervention de la Conférence Atlantique Transpyrénées, cadre privilégié de discussion permettra de mobiliser les acteurs compétents des différents niveaux. Cette problématique pourrait être solutionnée à moyen terme et constituer une avancée considérable dans les relations franco-espagnoles.</i>				
Niveau 4	Niveau réglementaire complexe Problème ou obstacle nécessitant d'adapter la réglementation en vigueur au moins sur l'un des deux versants (intervention des niveaux centraux ; nécessité d'encadrement législatif), voire au plan européen (via une Directive par exemple).	■			
	<i>Exemple : les divergences de compétences entre les acteurs français et espagnols perturbent fortement la gestion harmonisée de l'épuration des eaux. Les acteurs compétents relèvent du niveau étatique et local, ce qui implique un nombre important d'acteurs dans le cadre d'une gouvernance multi-niveaux. Cependant, certains projets POCTEFA traitent de ce sujet et une capitalisation des expériences profiterait à l'ensemble du territoire frontalier. Afin de lever les blocages, processus à long terme, il semble nécessaire de repréciser le périmètre d'action de la commission internationale des Pyrénées sur ce sujet (dont la validation de seuils commun et de méthodologies d'analyses partagées notamment) ainsi que de soutenir les actions visant une meilleure cohérence de l'application de la Directive Cadre Européenne sur l'eau entre les deux pays (seuils, obligations réglementaires).</i>				

Clés de lecture : La plupart des problèmes et obstacles rencontrés sont susceptibles de relever de plusieurs catégories génériques. Selon cette approche, les problèmes ou obstacles dont l'intensité est en apparence moindre peuvent néanmoins résulter d'une conjonction de difficultés. En revanche, celui d'intensité maximale pourrait faire l'objet d'une résolution en apparence plus directe, sous réserve naturellement d'une prise de décision majeure.

Caractérisation et hiérarchisation spécifique des problèmes et obstacles rencontrés

Les 50 problématiques et actions précédemment identifiées ont été analysées à l'aune d'un double filtre, à la fois la qualification générique autour des 4 catégories principales spécifiées en page précédente et à la qualification plus spécifique tenant compte de deux derniers critères :

- 1) la temporalité de référence pour envisager des voies de progrès (court, moyen et long termes)
- 2) le niveau institutionnel devant être mobilisé de façon prioritaire pour toute avancée significative (niveaux national, régional (NUTS II) et départemental (NUTS III et infra).

Ce travail a permis de mentionner, pour chacune des 50 problématiques, des pistes de solutions.

Clés de lecture : Cette analyse fait apparaître les principaux problèmes clés, récurrents et/ou représentatifs des différents territoires de la chaîne, des différentes échelles, thématiques et natures de problèmes (services à la population, organisation spatiale, etc.). Elle est donc le cœur de l'analyse et rassemble les éléments d'aide à l'action publique à différents horizons temporels. Naturellement, une bonne sensibilisation des homologues espagnols et andorrans s'imposera dans la grande majorité des cas avant d'envisager toute avancée significative.

Apports du benchmark externe et interne sur quelques thématiques emblématiques

Afin de proposer des perspectives d'évolution concrètes et des réponses aux problématiques récurrentes, quatre thématiques ont fait l'objet d'une démarche de benchmark. Les bonnes pratiques externes proviennent de publications et documents de travail produits par la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) tandis que les bonnes pratiques internes découlent principalement des résultats de l'évaluation intermédiaire du POCTEFA (2010). Toutes pourraient faire l'objet d'une réappropriation par certains territoires de la zone frontalière, en procédant aux adaptations nécessaires liées aux contextes différents.

Thématiques	Activités réalisées au titre du benchmark interne	Activités réalisées au titre du benchmark externe à la zone	
Eau : gestion qualitative et quantitative	Contrat de rivière transfrontalier du Sègre (66)	Projet Alp-Water-Scarce (espace alpin – coopération transnationale)	Apports potentiels pour la zone frontalière - Organisation d'une coopération à différents niveaux d'implication des acteurs et à large partenariat ; - Elaboration d'une vision commune de la DCE ; - Dynamique de gestion durable de la ressource et possibles nouveaux contrats de rivière transfrontaliers.
Santé – social	//	Projet Thiérache Santé (frontière franco-belge)	Apports potentiels pour la zone frontalière - Méthode pour la coordination de deux systèmes existants ; - Simplicité d'accès pour les patients
Mobilité et transports de proximité	TOPO - Train cadencé Eusko Tren (64)	Transports dans l'agglomération franco-valdo-genevoise	Apports potentiels pour la zone frontalière - Techniques de sélection et de fédération des acteurs ; - Transmission des données entre les partenaires et de façon harmonisée à destination des usagers ; - Organisation du réseau.
Emploi, formation professionnelle	PIREFOP (Aquitaine et Midi-Pyrénées)	Eures-T (transfrontalier) du Rhin Supérieur (frontière franco-allemande)	Apports potentiels pour la zone frontalière - Professionnalisation de l'aide à l'emploi frontalier ; - Performance du système vis-à-vis de la demande ; - Aide au développement de compétences et donc du secteur économique.

Quelles pistes de travail pour renforcer les liens frontaliers ?

Examen de la portée opérationnelle des propositions de la mission parlementaire 2010

Le rapport de la mission parlementaire sur la politique transfrontalière de juin 2010 met en avant 19 propositions pour une politique transfrontalière plus efficace. Treize d'entre elles ont été intégrées à la phase d'enquête. Elles ont trait aux volets suivants du rapport : 1) Répondre aux besoins de services des populations frontalières ; 2) Faciliter l'organisation spatiale des territoires transfrontaliers et 3) Organiser une réelle gouvernance des questions transfrontalières (hors proposition n°15).

De façon générale, les avancées souhaitées par les acteurs du territoire se situent au niveau de l'intégration des zones frontalières, d'abord en favorisant une bonne connaissance mutuelle puis en lissant l'effet frontière. Globalement, les acteurs approuvent la grande majorité des propositions formulées mais regrettent leur caractère insuffisamment opérationnel pour beaucoup d'entre elles, tout particulièrement parce qu'elles ne prennent pas assez en compte les spécificités propres à chaque frontière.

Au regard des enseignements forts tirés précédemment, plusieurs pistes de travail de nature opérationnelles ont été formulées.

Piste n°1 : Mise en place d'un groupe de réflexion inter-zones

Ce groupe de réflexion aurait vocation à mutualiser les connaissances, notamment les plus tacites, et à analyser finement les obstacles ou problèmes rencontrés, et à échanger sur les voies de progrès possibles tenant compte des contextes particuliers de chaque territoire. Dans l'idéal, il devrait mettre en présence des représentants des différents échelons administratifs, aussi bien des collectivités que des services de l'Etat, surtout du côté français, tant la résolution de certains problèmes doit reposer sur une gouvernance multi-niveaux.

Piste n°2 : Développement de la capitalisation et du retour d'expérience

Afin de favoriser la valorisation des connaissances et des bonnes pratiques au sein de l'ensemble de la zone frontalière, il convient de favoriser le retour d'expérience de manière très organisée autour d'une institution pilote, en prenant par exemple appui sur la méthode REX (Retour d'EXpérience). De manière opérationnelle, il pourrait s'agir d'organiser un maillage autour de structures référentes labellisées intervenant dans les relations frontalières dans l'optique d'améliorer le processus de retour d'expérience. Une attention toute particulière devra être accordée aux conditions de la réutilisation des informations formalisées.

Piste n°3 : Echanges de fonctionnaires/personnels de courte durée

La mise en place d'actions visant au renforcement de la connaissance mutuelle constitue un pré requis incontournable pour consolider les liens entre les acteurs publics de la zone frontalière et faciliter la pérennisation des actions engagées. Cela pourrait prendre la forme d'une bourse d'échanges basée sur la réciprocité de façon globale entre les versants Nord et Sud, prenant la forme de stages de découverte et de familiarisation dans l'administration du pays voisin d'une durée n'excédant pas 4 semaines.

Etudiants du projet CULTUPRO, financé par le POCTEFA

Photo : projet CULTURPRO



Piste n°4 : Adaptation des services de l'Etat français aux besoins d'échanges croissants

Il s'agirait notamment de rationaliser les moyens dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint:

- identification des structures homologues dans le domaine de compétence,
- désignation d'un référent en charge d'assurer le lien entre les services,
- recueil des demandes d'information et centralisation des échanges entre organismes de part et d'autre de la frontière.

Piste n°5 : Renforcement de la pratique linguistique du pays voisin

Entre autres, un soutien particulier pourrait être accordé à la mise en place de structures « facilitatrices » de proximité (de type Euro-Institut) en mesure d'appuyer l'émergence de relations transfrontalières en accompagnant les structures voulant coopérer, notamment en animant les réunions dans les 2 (ou 3) langues, en proposant des lieux de rencontre et des outils de formation linguistique spécifiques au domaine thématique concerné.

Mise en perspective de l'étude au regard des projets de règlement communautaire pour 2014-2020

Les projets de règlements communautaires relatifs à la mise en œuvre de la politique de cohésion pour la période 2014-2020, publiés par la Commission européenne en date du 6 octobre 2011, se caractérisent par une relative continuité au regard de l'existant sur 2007-2013. Les enseignements de la présente étude mériteront d'être bien pris en compte dans le cadre de la préparation du futur programme transfrontalier sur cette zone, qu'il s'agisse par exemple du renforcement de la pratique linguistique en vue de faciliter la mobilité des travailleurs, de l'intensification des échanges de personnes au sein des territoires organisés sous la forme de GECT, et d'un ciblage thématique accru sur des actions pour lesquelles des avancées significatives dans les relations frontalières peuvent être enregistrées à court-moyen terme.

Crédit photo en 1^{ère} page. Ligne ferroviaire à grande vitesse reliant Perpignan à Figueras (Photo : EIFFAGE)

Etude réalisée par les cabinets conseils français CPC et BPC Europe, membres du réseau Europe&Territoires Conseil, en partenariat avec le cabinet conseil espagnol IDOM Consultoria

Europe & Territoires
CONSEIL
Réseau de consultants en politiques publiques

www.europe-territoires-conseil.eu